

# Procès-Verbal

## de la réunion du 7 novembre 2016

Le deux novembre deux mille seize, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **sept novembre deux mille seize**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

### ORDRE DU JOUR

- Personnel communal – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- Défense incendie – Plan de financement
- Immeuble 1 rue Saint Jean Baptiste et local commercial - travaux de peinture
- Local commercial du Bourg – licence 4
- Trame verte et bleue - Plan d'entretien
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

**L'an deux mille seize, le sept novembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Étaient présents** : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Éric,

BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, QUINTARD Dominique,

**Étaient absents représentés** : MARCHOUX Éric (BRAULT Olivier),

**Étaient absents excusés** : DAUNIZEAU Bénédicte, MACOUIN Bernard, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine,

**Était absent** : DURIVault David

Madame Estelle ROY a été élue Secrétaire de séance.

#### Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 29 octobre 2016, le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2016.11.07 – 105 – Personnel communal**

**Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

Monsieur le Maire rappelle les motifs de renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi évoqués en questions diverses lors de la réunion du conseil municipal du 29 octobre 2016. Il porte à la connaissance du conseil municipal un courrier de Pôle Emploi concernant les conditions de renouvellement, notamment en termes de formation. Plusieurs suggestions sont proposées : formation en interne sur la mise en application du plan d'entretien et de gestion des espaces communaux dans le cadre des dispositifs « Trame verte et bleue » et « Terre Saine », formation à la conduite de poids lourds et à la conduite de remorque, formation à mutualiser avec la commune de Coulombiers dans la mesure où M. Jean-Michel Delavault qui occupe le poste CAE, partage son temps de travail entre nos deux collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement :

- pour renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi de M. Delavault pour une durée de 12 mois à compter du 18 décembre 2016,
- pour mettre en place une formation en interne sur la mise en application du plan d'entretien et de gestion des espaces communaux dans le cadre des dispositifs « Trame verte et bleue » et « Terre Saine »,
- pour mettre en place toute autre formation pouvant favoriser l'insertion durable du salarié.

**N° 2016.11.07 – 106 – Défense incendie dans les villages**

**Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération n°2016.10.29 – 103 relative au projet de défense incendie par citernes souples aux hameaux des Quintardières et du Châtaignier.

Le plan de financement qui avait été énoncé lors de cette réunion doit être révisé en tenant compte de la part d'autofinancement communal qui doit représenter au moins 30% de la dépense HT.

Le plan de financement ci-dessous est donc proposé :

<b>Programmation 2016</b> <b>Hameaux des Quintardières et du Châtaignier</b>	<b>dépenses</b>	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
• Terrassements et poses de clôtures	10 980.00 €	13 176.00 €
• Fournitures de 2 citernes souples réserves incendie	4 899.40 €	5 879.28 €
• branchements réseau d'eau	1 711.14 €	2 053.37 €

• Divers et imprévus	909.46 €	1 091.35 €
Montant total de la programmation 2016	<b>18 500.00 €</b>	<b>22 200.00 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter les subventions sur ces nouvelles bases :

<b>Montant total HT de la programmation 2016</b>	<b>18 500.00 €</b>
Etat – DETR 33% du HT (plafonné)	4 477.00 €
Département de la Vienne (volet 3 de l'ACTIV)	8 473.00 €
<i>Autofinancement communal (minimum 30% du HT)</i>	<i>5 550.00 €</i>

<b>Montant TVA de la programmation 2016</b>	<b>3 700.00 €</b>
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	3 641.69 €
Autofinancement communal sur TVA	58.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la nouvelle programmation 2016 avec l'implantation de réserves incendie dans les hameaux des Quintardières et du Châtaignier pour un montant total de **18 500.00 € HT**, soit **22 200.00 € TTC**,
- confirme les demandes de subventions auprès de :
  - l'Etat au titre de la DETR ;
  - le Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes.

**N° 2016.11.07 – 107 - Immeuble 1, rue Saint-Jean-Baptiste et local commercial – travaux de peinture**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de peinture sur la devanture du local commercial « Le Bout du Pont ». L'immeuble étant également constitué de logements situés au-dessus du local commercial, Monsieur le Maire précise que les travaux de peinture pourraient concerner également les volets et fenêtres en façade de ces logements. Il présente à cet effet deux devis :

- Entreprise Sébastien Fournier de Lusignan pour un montant de 2 548.00 €HT soit 3 057.60 €TTC
- Micro-entrepreneur Gilles Dumareau de Celle l'Evescault pour un montant de 4 135.00 €HT (TVA non applicable)

Monsieur le Maire précise qu'une participation du bailleur Habitat de la Vienne aux travaux de peinture concernant les logements a été demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement pour le devis de l'entreprise Sébastien Fournier pour un montant de 2 548.00 € HT, soit 3 057.60 € TTC et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'opération « Bâtiments divers ».

## **N° 2016.11.07 – 108 - Local commercial du bourg – licence 4**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la décision d'acquisition de la licence 4 auprès de M. Gérard Legeais (délibération N° 2014 – 26.05 – 68), l'acte rédigé par Maître Meunier, notaire à Lusignan, a bien précisé les modalités d'achat de la licence mais qu'il a omis de rédiger le contrat de location fixant la mention de la redevance mensuelle d'exploitation de la licence 4 à 50€. Monsieur Éric Terrière précise qu'il a pris contact avec Maître Meunier qui s'est engagé à rectifier ce défaut. La question de la rétroactivité se pose. Monsieur le Maire propose de fixer le point de départ du contrat de location au 1<sup>er</sup> décembre 2016 afin de ne pas pénaliser le commerce qui contribue à redynamiser le centre bourg. Monsieur Éric Terrière précise que le contrat sera établi sous seing privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement pour que le contrat de location de la licence 4 prenne effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour un montant mensuel de 50 €.

## **N° 2016.11.07 – 109 - Trame verte et bleue – Plan d'entretien**

Madame Estelle Roy informe le Conseil municipal de l'achèvement du plan d'entretien des espaces communaux prévu dans les dispositifs « Trame verte et bleue » et « Terre Saine ». Ce document, réalisé en collaboration entre la commission communale « Terre Saine », la stagiaire en environnement Madame Marie Fuseau et Madame Catherine Déret du bureau d'études Cycleum, fera l'objet d'une diffusion sur le site Internet de la commune et sera consultable sur papier à la mairie. Il permettra de solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, le premier « papillon » conformément à la Charte Terre Saine.

## **Questions diverses**

- Monsieur le Maire signale que des dépôts sauvages (débris, tuiles, gravats, etc.) ont été signalés à plusieurs endroits. Si ces dépôts sont enlevés par le personnel communal, est-ce que le même scénario ne va pas se reproduire ? S'ils sont laissés, certains vont penser qu'ils peuvent en déposer d'autres... Monsieur le Maire déclare avoir déposé plainte auprès de la Gendarmerie.
- Monsieur le Maire fait savoir que la dernière facturation concernant la divagation d'un chien faite à un habitant de la commune, a été mal perçue et contestée. Il rappelle la procédure en cas de constatation de chiens en état de divagation. Si l'animal est capturé ou repéré, la société Philine avec qui la Commune a conventionné, est contactée et le prend en charge. Si l'animal ne peut pas être identifié, il est remis à la SPA qui le

proposera à un nouveau propriétaire ou procèdera à son euthanasie. S'il est identifié, l'animal est remis par la société Philine à son propriétaire contre participation financière (45 €). La Commune facture également 40 € par intervention pour compenser la dépense communale (480 € annuels) générée par la convention avec la société Philine.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un mail de Madame Boubli du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, saisie par un riverain de la rue du Vieux Château s'inquiétant de savoir si une déclaration préalable avait bien été établie en ce qui concerne le portail de couleur bleue posé récemment dans cette rue. Madame Boubli lui a répondu qu'une déclaration préalable avait bien été déposée et lui a rappelé que Monsieur le Maire était très vigilant à l'égard du respect des règles d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h45.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 7 novembre 2016**

2016.11.07 – 105	Personnel communal - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
2016.11.07 – 106	Défense incendie dans les villages - Demandes de subventions
2016.11.07 – 107	Immeuble 1, rue Saint-Jean-Baptiste et local commercial – travaux de peinture
2016.11.07 – 108	Local commercial du bourg – licence 4
2016.11.07 – 109	Trame verte et bleue – Plan d'entretien
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU Absente excusée	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVAUT Absent
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACQUIN Absent excusé	Monsieur Éric MARCHOUX Absent représenté
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Absente excusée